

- 54 Si Le com^{dant} fait quels Faute il est mieux de
l'en aduertir en particulier, qu'en publicq —
- 55 La Reprehension publique á moins qu'elle ne
soit bien digerée, et appliquée selon La Necessité
aigrit Les Esprits contre Nous. ce Zele indiscret
nuist beaucoup plus qu'il ne profite j'en ay vü de
fascheuses suites par vn des Nostres.
- 56 il doit tant qu'il peut, estre tousiours gay, et
Affable; et ne pas se trop familiariser soit avec
Quelq⁹ François, soit avec Quels Sauvages, ou
Sauuagesses.
- 57 A moins de Necessité ou de grand soupçon il doit
bien se garder d'aller La Nuit dans Les Cabannes,
sur tout ou il y a des Jeunes, et des Filles à marier.
souuent ils interpretent cela en mal.
- 58 il ne doit point estre trop long á faire Les prieres,
ou Les importuner, sur Tout parmy Les Estrangers.
- 59 Qu'il ne marie en face d'Eglise aucun François
avec quelq⁹ Sauuagesses sans Le consentement des
parens, et sans l'approbation de M^{sr}.
- 60 Si Quelque Francois á abusé de quelque Sauua-
gesse, qu'il l'en reprenne en particulier, et si le
peché est scandaleux, qu'il le fasse en publique, et
si Le Francois continüe, qu'il en aduertisse au plus-
tôt M^{sr}. Le Directeur, et Les Mess^{rs}, et Les parens,
et qu'il priue l'vn et L'Autre des Sacremens ad
Tempus.